

Arrêté du Maire

N° 2026-6221AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu la délibération de mise en place du RIFSEEP en date du 17 décembre 2018,

Vu l'arrêté n°2024-1571/AG en date du 16/12/2024 instituant une sous-régie de recettes au Musée Beurnier-Rossel,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19/05/2026.

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 05/05/2026.

Vu l'avis conforme des mandataires suppléants en date du 05/05/2026.

Objet : SOUS-REGIE DE RECETTES AU MUSEE BEURNIER ROSSEL - NOMINATION DES MANDATAIRES

Arrêtons,

Article 1 :

Mesdames Valérie GRANDCHAMP ou Christelle PEPE ou Aurore CABIDOS ou Lison RENAUDINEAU ou Sophie BOLLE-REDAT ou Marie-Agnès GAULT ou Clémence GUIHO ou Messieurs Morgan ALLAOUI ou Daniil EMELYANOV ou Guillaume MICHEL sont nommés mandataires de la sous-régie de recettes au Musée Beurnier Rossel, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes du Château des Ducs de Wurtemberg, avec pour missions d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création celle-ci.

Article 2 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer, les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com

Fait à Montbéliard le 27 MAI 2026



Le Maire,

Mme Noëlle BIGUINET

SABRINA BROC

Vu pour acceptation

CHRISTELLE PEPE

Vu pour acceptation

MORGAN ALLAOUI

Vu pour acceptation

LISON RENAUDINEAU

Vu pour acceptation

MARIE-AGNES GAULT

Vu pour acceptation.

GUILLAUME MICHEL

Vu pour acceptation

VALERIE GRANDCHAMP

Vu pour acceptation

AUORE CABIDOS

Vu pour acceptation

DANIIL EMELIANOV

Vu pour acceptation

SOPHIE BOLLE-REDAT

Vu pour acceptation

CLEMENCE GUIHO

Vu pour acceptation

Déposé en Sous-Préfecture le : - 3 JUIN 2026

Affiché le : - 3 JUIN 2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.